

## Particuliers

### Un Européen agent public en France a-t-il les mêmes droits qu'un agent public français ?

Oui, s'il est embauché en France en tant que fonctionnaire ou contractuel, le ressortissant d'un pays de l'Union européenne ou de l'Espace économique européen (EEE) a les mêmes obligations et les mêmes droits qu'un agent public français (temps de travail, déroulement de carrière, rémunération, congé...).

### Et aussi...

[Recrutement dans la fonction publique](#)



**MAIRIE DE SOLENZARA**

Piazza di a Meria  
20145 - SOLENZARA

Lun - Ven : 8h > 12h14h > 17h

04 95 57 40 05